

un talent qui se cachait encore ou des dispositions oratoires qui n'avaient pas occasion de se produire.

De l'étude des sciences sacrées, toujours conformément à la règle commune, le jeune confrère fut destiné à l'enseignement des Belles-Lettres; à la rentrée d'octobre 1686, nous le trouvons désigné pour la quatrième au Collège de Vendôme (6).

Que se passa-t-il pendant son séjour? A quelle espièglerie, excusable peut-être à son âge, si la gravité de son habit et de ses fonctions ne l'eût pas obligé à un sérieux exemplaire, s'abandonna notre oublieux et étourdi régent? Nous l'ignorons; les registres sont d'une discrétion impénétrable, comme tous les papiers officiels, mais la vérité nous oblige à dire qu'on délibéra au Conseil du Régime de renvoyer le coupable dans sa province et dans sa famille; la décision en fut même arrêtée; le remplaçant était désigné et avait reçu son mandat, heureusement l'indulgence et la miséricorde l'emportèrent; on se contenta, après une réprimande sévère, d'un sincère repentir et des promesses d'un amendement complet; probablement que l'intervention en faveur de ce trop léger neveu, du P. Guillaume Maure, alors supérieur de la maison d'Hyères, et jouissant d'une estime qui tenait de la vénération, pencha encore la balance vers la rémission. On fut loin plus tard de s'en repentir; l'année suivante, en 1687, le professeur de Vendôme fut appelé à Montbrison et placé à la tête de la classe de troisième (7).

(6) 18 octobre 1686. — Le confrère Maure, la quatrième à Vendôme.
Idem.

(7) Octobre 1687. — Le confrère Maure, à Montbrison, pour la troisième; à Montbrison de Marseille, pour la seconde; première année, le confrère J.-B. Masseillon.